

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUX ABORDS DU LAC DE MONTEUX

(ASL LAC DE MONTEUX – Eté 2023)

LE MAIRE DE MONTEUX,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;**VU** le Code de la Sécurité Intérieure,**VU** le plan VIGIPIRATE,**VU** la demande de l'ASL Lac de Monteux d'organiser un certain nombre de manifestations culturelles autour du Lac au cours de l'Eté, à savoir « Les RDV du Lac »,**CONSIDERANT** que l'ASL Lac de Monteux souhaite organiser un certain nombre de manifestations culturelles autour du Lac au cours de l'Eté, à savoir « Les RDV du Lac »,**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité des participants et des usagers du domaine public,**ARRÊTE****Article 1 :**

L'ASL Lac de Monteux, sise 340, Route d'Avignon à 84170 MONTEUX, représentée par son directeur, Monsieur Philippe Comte, est autorisée à occuper le domaine public aux abords du Lac de Monteux, comme indiqué sur les plans joints au présent arrêté et aux dates suivantes :

Dates	Type de manifestation	Objet	Horaires
Samedi 24 juin 2023	Concert	Tribute Cabrel et Goldman	18h-24h
Samedi 22 juillet 2023	Concert	Tambours du Rock	18h-24h
Vendredi 11 août 2023	Cinéma	Le Grand Méchant Renard	18h-24h
Vendredi 18 août 2023	Cinéma	Antoinette dans les Cévennes	18h-24h
Samedi 19 août 2023	Concert	Tribute Claude François	18h-24h
Samedi 9 septembre 2023	Concert	Tribute Blues Brothers	18h-24h

L'occupation du domaine public ne devra pas concerner les espaces dédiés à la circulation et au stationnement des véhicules.

L'occupation du domaine public devra se faire conformément aux prescriptions du Plan Vigipirate à savoir :

- ⇒ Délimitation des espaces concernés par des barrières s'ils ne sont pas déjà délimités ;
- ⇒ Positionnement d'obstacles anti-intrusion afin d'empêcher tout véhicules lancés à grande vitesse de pénétrer dans l'espace des animations.

Article 2 :

Les services de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat fourniront les barrières et la signalisation nécessaires à la sécurisation de l'événement.

Article 3 :

L'organisateur veillera à :

- ⇒ L'installation du mobilier urbain et de la signalisation en relation avec la Police Municipale.
- ⇒ Au respect des textes susvisés ainsi que les dispositions réglementaires qui pourraient intervenir postérieurement à la publication du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision de l'autorité territoriale, soit à compter de la date implicite de rejet de réclamation.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Monteux, Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, Madame le Commissaire chef de la circonscription de Police Nationale de Carpentras-Monteux, Madame le Chef de la Police Municipale de Monteux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et dont un exemplaire leur sera transmis.

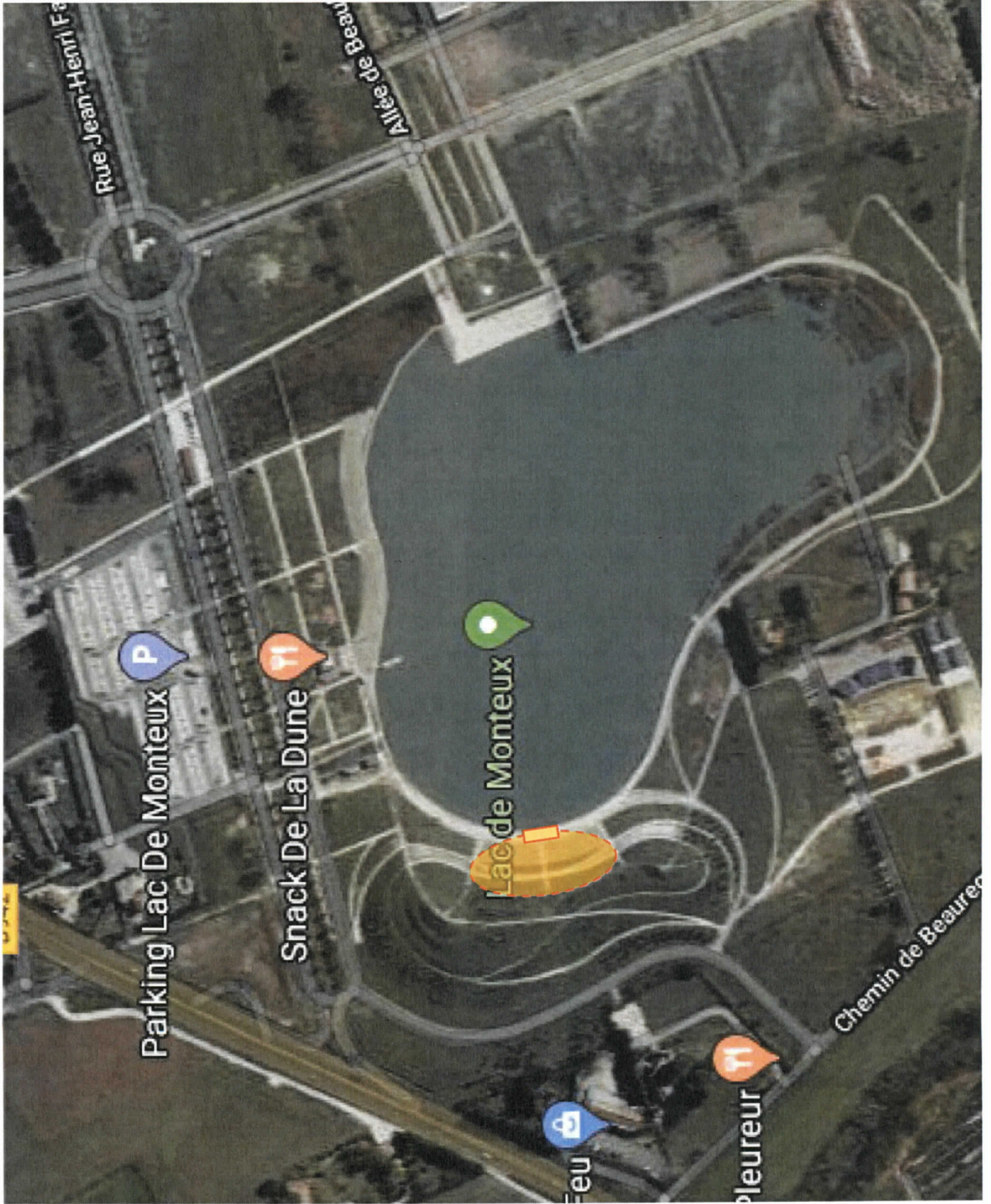
Monteux, le 21 juin 2023

Christian GROS**Maire de MONTEUX****ACTE EXECUTOIRE**

Transmis le : 27.06.2023

Publié le : 27.06.2023.

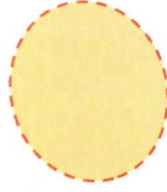
PLAN DE SITUATION GENERAL DE L'ESPACE CONCERT SUR LE SITE DU LAC DE MONTEUX



Légende

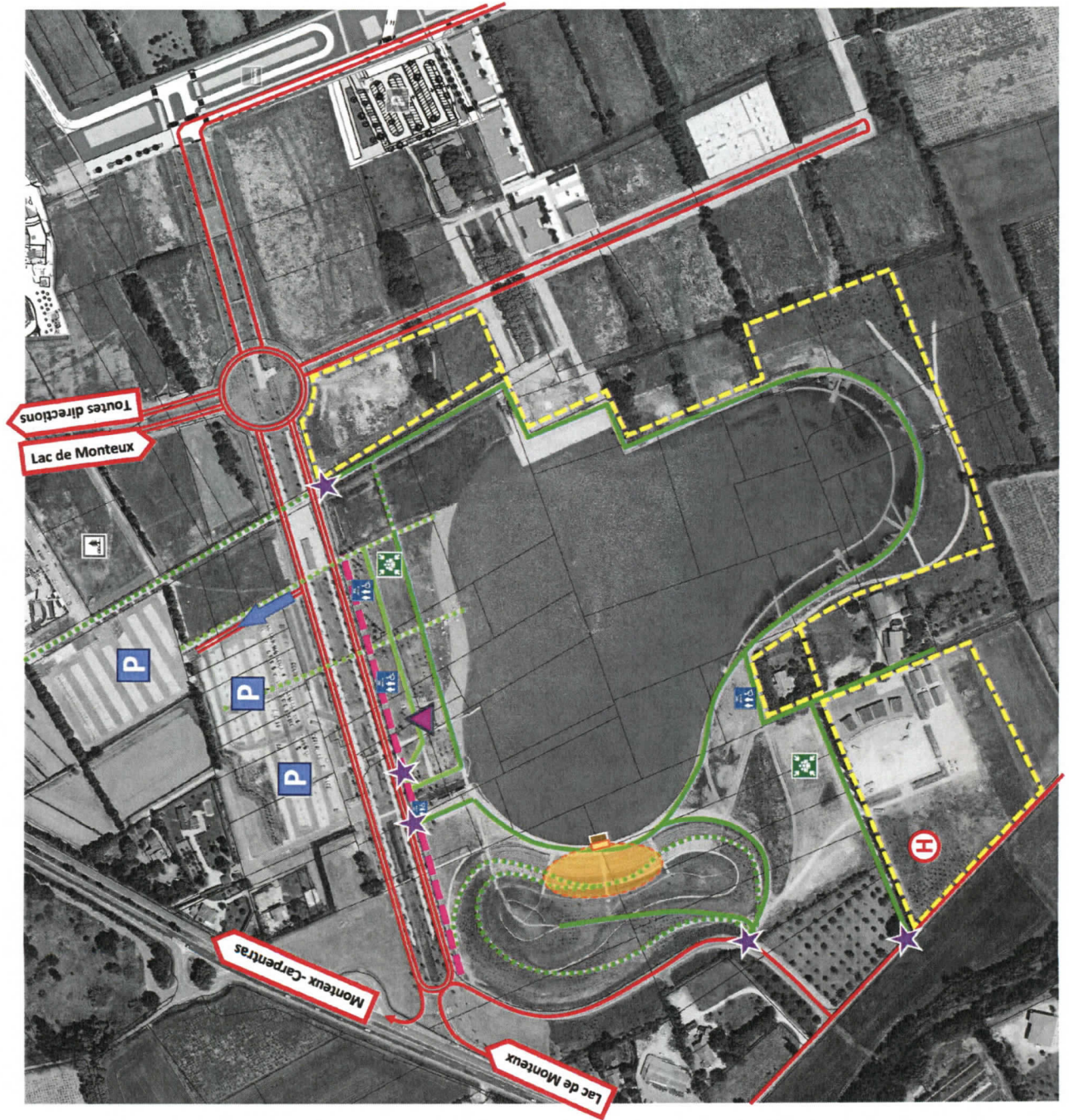


Scène Concert



Espace Concert
Emplacement public

PLAN AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS ET ACCES LAC DE MONTEUX



LEGENDE

- Voies publiques ouvertes à la circulation automobile
- Principales voies piétonnes accessibles aux véhicules de service et de secours
- Principales voies piétonnes
- Clôtures
- Dispositif anti-intrusion (massifs béton armé)
- Restaurant Snack de la Dune
- Accès véhicules avec contrôle d'accès : portail, barrières, dispositif anti-intrusion...
- Zone d'atterrissage Hélicoptère
- Points de rassemblement
- Scène existante sur le Lac condamnée 2023
- Scène Mobile Concert 24 juin 2023
- Espace Concerts - Emplacement spectateurs
- WC publics mixtes PMR
- Parking
- Accès Parking
- Entrées / Sorties Site et directions routières



Lac de Monteux

Espace Concert de Plein Air

Amphithéâtre de la Dune

Légende

-  Scène
-  Espace Backstage – Loges
-  Régie Son-Lumières
-  Espace Spectateurs
-  WC Publics & WC Mixtes PMR
-  Accès Parkings
-  Sorties de secours
-  Accès secours
-  2 Agents de surveillance mobiles
-  2 Agents Police Municipale mobiles
-  DPS
-  Véhicules anti-intrusion
-  Barriérage Vauban
-  Blocs béton anti-intrusion
-  Snack de la Dune
-  Point de rassemblement
-  Accès Zone Hélico